Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 007-280712001-20230628-D_2023_54-DE

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2023

Délibération n° 2023-54

Etaient présents avec voix délibérative :
Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Madame Sandrine Genest, 2ème vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1er vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières
Monsieur Laurent Marce, 3ème vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux

Assistés de :
Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Madame Roselyne Granier, chef du service des affaires financières, juridiques et commande publique
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

-o0o-

Objet : Cession à titre gratuit d'une embarcation à l'association Handi-Raid

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu la demande de l'Association Handi-Raid Sapeurs-Pompiers en date du 4 mars 2023 qui sollicite l'acquisition d'une embarcation à titre gratuit,
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que l'embarcation n°LY 6128 affectée au CIS de La Voulte/Rhône sera réformé prochainement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** la cession à titre gratuit de l'embarcation semi-rigide immatriculée LY 6128 avec son moteur et sa remorque, au profit de l'association Handi-Raid.

Le président
du conseil d'administration

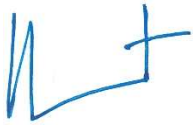

Pierre Maisonnat